



DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 69
Nombre de procurations : 8
Nombre de votants : 77
Date de la convocation : 16 septembre 2020
Date de publication : 02 octobre 2020

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) : P. Antoine, D. Bernardin suppléé par S. Duthu, P. Blanchet suppléé par D. Stefanutti, J.L Bonin, A. Borneck, C. Bourgeois-République, S. Calinon, A. Callegher, S. Champanhet, J.P Chapin, G. Chauchefoin, B. Chevaux suppléé par C. Clairotte, J.L Croiserat, J.M Daubigney, F. David, I. Delaine, A. Diebolt, F. Dray, G. Fernoux-Coutenet, J.P Fichère, J.B Gagnoux, T. Gauthray-Guyenet, D. Gindre, G. Ginet, O. Gruet, B. Guerrin, H. Guibelin, A. Hamdaoui, M. Henry, M. Hoffmann, P. Jaboviste, P. Jacquot suppléé par S. Kedziora, L. Jarrot-Mermet, C. Jeanneaux, G. Jeannerod, N. Jeannet, C. Labourot, O. Lacroix, J. Lagnien, J.P Lefèvre, J.L Legrand, J. Lepetz, I. Mangin, S. Marchand, A. Mathiot, M. Mbitel, O. Meugin, D. Michaud, C. Millier, M. Mirat, C. Monneret, C. Nonnotte-Bouton, J. Pannaux, E. Pauvret, J. Péchinot, A. Pernoux, L. Rabbe, J.M Rebillard, C. Riotte, J.C Robert, J.Y Roy, T. Ryat, P. Sancey, J.M Sermier, G. Soldavini, J. Stolz, D. Troncin, P. Viverge, J. Zasepa.

GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 95/20

Objet

Débat sur l'élaboration d'une Charte de Gouvernance entre la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et ses communes membres

Secrétaire de séance

Sébastien DUTHU

Rapporteur :

Jean-Pascal FICHÈRE

Délégués absents ayant donné procuration :

M. Berthaud à S. Champanhet, J.P Cuinet à C. Bourgeois-République, C. Demortier à S. Marchand, A. Douzenel à N. Jeannet, D. Germond à C. Nonnotte-Bouton, I. Girod à J.B Gagnoux, N. Gomet à H. Prat, J. Gruet à J.P Fichère.

Délégués absents non suppléés et non représentés :

C. Chautard, M.R Guibelin, C. Mathez, H. Prat, F. Rigaud, E. Saget, P. Verne.

La loi n°2019-1461 dite « Engagement et Proximité » promulguée le 27 décembre 2019 rend obligatoire, en début de mandat, la tenue d'un débat communautaire et d'une délibération éventuelle sur l'élaboration d'une charte de gouvernance entre les communes et l'intercommunalité.

Document fondamental dans la définition des modalités d'information des élus et de prise de décision, la charte de gouvernance a pour objectif de définir les grands principes de fonctionnement de l'intercommunalité, les instances de gouvernance et les circuits décisionnels qui président à son fonctionnement. Cette charte s'envisage donc comme un véritable « contrat de confiance » entre les communes et l'intercommunalité, garant d'une meilleure association des élus municipaux au fonctionnement de leur EPCI et d'une organisation territoriale de proximité.

Le choix d'élaborer une charte de gouvernance est facultatif. Toutefois, si l'organe délibérant décide d'y recourir, il doit l'adopter dans un délai de 9 mois suivant le renouvellement général des élus municipaux, après avis des conseils municipaux rendus dans un délai de 2 mois après la transmission du projet de charte par l'EPCI.

Suite au renouvellement général de l'assemblée communautaire, il est proposé de faire évoluer le projet de territoire et le schéma de mutualisation des services ; l'élaboration de ces documents pourrait ainsi être menée de concert avec l'élaboration d'une charte de gouvernance de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour le mandat 2020-2026.

Le Conseil Communautaire :

- **PREND ACTE** de la tenue d'un débat sur l'élaboration d'une charte de gouvernance, suite au renouvellement général des conseils municipaux du territoire,
- **APPROUVE** le lancement de la réflexion permettant d'aboutir à l'élaboration de la charte de gouvernance de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour le mandat 2020-2026.

Fait à Dole,
Le 24 septembre 2020,
Le Président, Jean-Pascal FICHÈRE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle Moyens Ressources / Direction des Finances
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Communes membres de la CAGD

